

Questions orales

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je ne peux que répéter ce que j'ai dit tout à l'heure. Il n'est pas question de fermetures précipitées ni à grande échelle, comme le craint le député. Qu'il se rassure, cela ne se produira pas.

* * *

L'ADMINISTRATION**LA TRANSACTION IMMOBILIÈRE D'OERLIKON—L'ENQUÊTE DE LA GRC**

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Peut-il confirmer les renseignements que nous avons reçus des services judiciaires de Saint-Jean-sur-Richelieu hier, soit qu'aucun mandat n'avait encore été exécuté hier après-midi dans la région de Saint-Jean relativement à l'enquête de la GRC dans l'affaire Oerlikon? Pourquoi, après deux semaines, la GRC n'a-t-elle pas encore fait la démarche la plus fondamentale dans toute enquête policière? Est-ce à ce genre de délai que le premier ministre songeait lorsqu'il a dit le 19 janvier que l'enquête de la GRC serait menée immédiatement et de toute urgence?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je me demande si le député n'est pas en train de m'inviter à m'ingérer dans l'enquête de la GRC. Je ne suis pas en mesure de confirmer ni d'infirmer aucune déclaration. Toute l'affaire relève de la GRC et d'elle seule. Le député ferait bien de ne pas l'oublier.

*[Français]***ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE DÉLAI DE DEUX SEMAINES**

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire au vice-premier ministre est provoquée par le fait que deux semaines—c'est beaucoup de temps pour les gens pour «démolir» des dossiers qui sont peut-être dangereux pour leur réputation... Puisqu'il est impensable que la Gendarmerie royale du Canada prenne deux semaines pour entreprendre des recherches, si elle opère à la vitesse promise par le premier ministre, est-ce que ce délai existe parce que la GRC hésite à entrer dans une affaire qui est primordialement politique ou est-ce que c'est parce que le gouvernement a donné des instructions précises pour ralentir l'enquête?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, si le député trouve à redire à la façon dont la GRC s'acquitte de ses responsabilités, il doit s'adresser directement à la GRC.

M. Cassidy: Mais c'est à vous que je m'adresse.

● (1140)

LES PÊCHES**LES DROITS DE LA FRANCE DANS LES EAUX CANADIENNES**

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. On a colporté beaucoup d'erreurs quant à la nature des droits de pêche de la France dans les eaux canadiennes de l'Atlantique. Le ministre peut-il dire à la Chambre sur quelle base légale s'appuie la France dans ce dossier et quand ces droits lui ont été accordés?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, pour répondre à cette question, je dirai que les droits légaux sur lesquels s'appuie la France pour pêcher dans les eaux canadiennes sont des droits historiques. Il y a eu d'abord un traité qu'un gouvernement libéral précédent a signé avec la France en 1972, puis un accord à long terme qu'un gouvernement libéral précédent a conclu en 1982 avec la Communauté européenne, y compris la France, et un échange de notes diplomatiques auquel a participé le gouvernement libéral précédent qui a fermé les yeux sur la surpêche flagrante pratiquée par les Français dans la zone en litige au sud de Saint-Pierre et Miquelon.

En 1987, les quotas de morue accordés aux Français dans les eaux canadiennes doivent être réduits de moitié par rapport à l'année dernière, soit de 14 000 tonnes en tout parce que notre gouvernement refuse de reconduire ces ententes spéciales que les gouvernements libéraux ont multipliées pendant des années.

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU PRÉSIDENT DE LA NATIONAL SEA PRODUCTS

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, le président de la National Sea Products a déclaré que cet accord comportait un certain avantage pour la province de Québec et qu'il visait à rapporter des votes au gouvernement dans cette province. Le ministre peut-il donner à la Chambre son opinion sur cette allégation?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je pense que cette allégation est une regrettable calomnie et que le président de la National Sea Products devrait s'occuper de gérer sa compagnie.

Je répète l'engagement que j'ai pris à la Chambre au cours du débat de mercredi soir au sujet du prix qu'il faudrait payer pour résoudre une fois pour toutes cet important différend frontalier. Comme l'indique la page 2811 du hansard, j'ai dit ceci:

Voici l'engagement que nous prenons envers les habitants de Terre-Neuve et du Labrador: le prix que Terre-Neuve et le Labrador trouveront trop élevé le sera aussi pour le Canada.

Il est temps que tous ces experts de salon proposent d'autres solutions, comme l'a dit M. Jeffrey Simpson ce matin, plutôt que de critiquer d'une façon mesquine.